I. Définition :

- l'entreprise est l'agent économique, une entité commerciale ou industrielle dirigée par une personne physique ou morale privée ou publique, dont la fonction principale est la production de biens et services destinés à être vendus sur un marché »
- une entreprise est une organisation qui met en œuvre les différents moyens, appelés facteurs de production, de façon optimale pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour la production ou la commercialisation de biens ou de services »
- En global, L'entreprise peut être défini comme: une entité économique et sociale indépendante qui utilise des moyens afin de produire des biens ou de services, destinés à être proposé sur un marché afin de satisfaire un besoin du marché moyennant un prix en vue de réaliser des bénéfices ou subir une perte éventuelle.

Les définitions avancées ci-dessus, nous permettons de concevoir l'entreprise en deux approches :

- Approche économique :
- Approche systémique

A. L'approche économique de l'entreprise :

L'activité d'une entreprise peut être décomposée en deux phases distinctes :

- L'activité productive, c'est à dire la création de biens ou services.
- L'activité de redistribution des richesses en contrepartie des biens ou services produits.

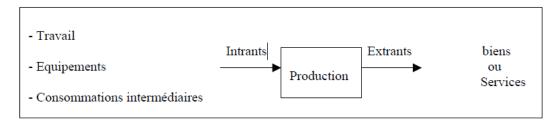
1. Autant qu'une unité de production

Par l'opération de production, l'entreprise transforme des flux d'entrée (Intrants ou Inputs) en flux de sortie (Extrants ou outputs).

Les intrants (facteurs de production) peuvent être classés en trois catégories :

- Le travail fourni par le personnel de l'entreprise.
- Le capital technique : bâtiments, matérielsetc.
- Les consommations intermédiaires c'est à dire matières premières, produits semi-finis, énergie, Technologieou les services (publicité, transport, ...etc.) incorporés au processus de production.

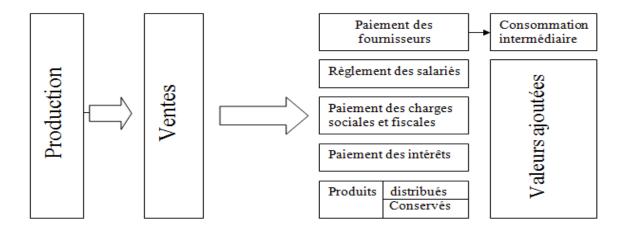
Les extrants présentent les biens et les services produits grâce aux intrants mis en œuvre.



2. Autant qu'une unité de répartition

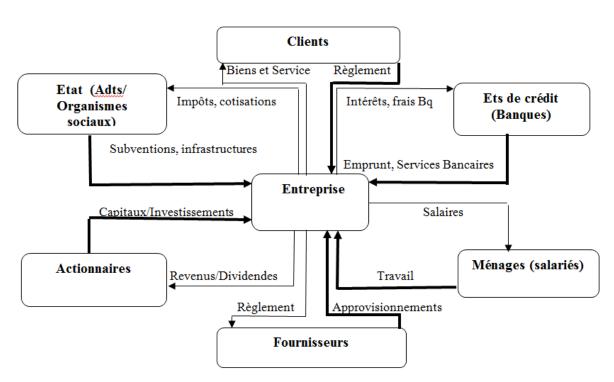
La contrepartie de l'activité de production de l'entreprise se traduise par la vente. Le produit de cette vente doit permettre à l'entreprise de :

- Rémunérer les facteurs de production
- Payer ses charges sociales et fiscales
- Dégager un surplus destiné à assurer son avenir.



Une fois les richesses sont créées, et après avoir réglé les fournisseurs en contrepartie des approvionnements en matières et équipement (consommation intermédiaire...), l'entreprise distribue les rémunérations aux agents ou partenaires qui ont participé à la réalisation de la production.

- Le personnel (salariés) reçoit le salaire en contrepartie du travail fourni.
- L'Etat, les administrations y compris les organismes sociaux perçoivent les impôts et les cotisations sociales en contrepartie respectivement des subventions (infrastructures de base, aide financière...) et prestations sociales (sécurité sociale, assurance....)
- Les établissements de crédit (Banques) reçoivent des intérêts/commissions en contrepartie des services bancaires (Emprunt, dépôts des fonds, retrait, versement, Escompte,....)
- Les apporteurs de capitaux (actionnaires) reçoivent les dividendes en contrepartie des investissements et financement de l'entreprise.
- L'entreprise garde pour elle-même les revenus non distribués.



Partenaires et Fonction de répartition de l'entreprise

B. L'approche systémique de l'entreprise :

1. Qu'est-ce qu'un système?

Un système est un ensemble d'éléments liés logiquement entre eux, qui, réunis, concurrent à la réalisation d'un objectif commun

2. Les composantes d'un système

Un système est composé d'éléments en interaction, il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition d'éléments mais d'un ensemble organisé de façon cohérente en fonction d'un but préalablement fixé.

Ainsi, le fonctionnement de l'entreprise dépende essentiellement d'un ensemble des systèmes qui composent sa structure et conditionnent son existence et sa pérennité, il s'agit à ce titre de :

- Système d'organisation
- Système de communication
- Système d'information
- Système de décision

C. Les caractéristiques du système de l'entreprise :

1. Un système ouvert

L'entreprise est composé de sous-systèmes qui échangent des flux d'informations, physiques et financiers, elle procure à l'environnement les matières premières (Intrants) et lui en restitue après traitement les produits (Extrants).

2. Un système finalisé

L'entreprise poursuit des buts : profit, puissance pérennité...

3. Un système coordonné

Elle s'organise pour atteindre ses objectifs : définition de plan d'action, de budgets.

4. Un système hiérarchie

Elle se dote de structures d'exécution, de direction et de contrôle.

5. Un système vivant

L'entreprise est une organisation vivante qui naît, se développe et disparaît.

II. Rôle de l'entreprise :

A. Le rôle économique:

Le rôle économique de l'entreprise consiste à :

- Créer des biens et services destinés au marché
- Créer et distribuer des richesses par les opérations d'investissement

B. Le rôle social:

Plus son rôle économique qui consiste à faire du profit son principal objectif, l'entreprise est chargée par la société de prendre une part de plus en plus importante à la résolution des grands problèmes de société contemporaine.

Ainsi, l'entreprise peut également jouer le rôle social, à travers les actions suivantes :

- Créer et maintenir des emplois
- Participer à la formation et au perfectionnement des travailleurs.
- Respecter et protéger l'environnement écologique

III. Les finalités de l'entreprise :

A. La notion de finalité :

Les finalités, ou missions, de l'entreprise sont les raisons pour lesquelles elle est acceptée par son environnement. Ce sont des buts plus durables que les objectifs, avec des échéances imprécises.

Elles répondent à des questions du type « que voulons-nous devenir ? » « Quelles sont nos motivations ? » : les finalités contribuent à la cohésion de l'entreprise, et elles orientent les décisions stratégiques.

B. Les différentes finalités :

On retrouve au niveau des finalités, les mêmes orientations que pour les objectifs : des finalités économiques , des finalités humains et des finalités sociétales.

- Les finalités économiques

Elles sont de trois ordres:

- a. Produire et distribuer des biens et services, but commun à toutes les catégories d'entreprises, les entreprises industrielles, les entreprises agricoles, etc. produisent et commercialisent des biens, les entreprises commerciales redistribuent las biens acquis auprès des producteurs, les entreprises de services fournissent des services marchands ou non-marchand aux entreprises ou aux consommateurs.
- b. Assurer la survie de l'entreprise et sa croissance exceptée dans certaines entreprises qui sont créés pour une mission précise, temporaire.
- c. Produire un profit, préserver le patrimoine sont des buts majeurs, cette recherche du profit distingue les entreprises privées marchandes ,des entreprises publiques et des associations.

- Les finalités humaines

Elles concernent aussi bien les ambitions des dirigeants (prestige par exemple) que l'épanouissement du personnel : bonnes conditions de travail, bien-être des salariés , participation au pouvoir de gestion et de décision, etc....

- Les finalités sociétales

Elles peuvent coexister avec les autres finalités dans la plupart des entreprises, mais pour certains, elles constituent des finalités primordiales : le service public et l'intérêt général des citoyens, la solidarité, l'indépendance nationale sont des finalités principales des entreprises publiques.

IV. Classification des entreprises :

La diversité des entreprises rend nécessaire l'établissement de typologies. Ainsi, il sera possible de constituer des ensembles homogènes permettant de positionner une entreprise en fonction de caractéristiques ayant des incidences en termes de gestion.

En fait, les entreprises peuvent être classifiées selon plusieurs critères :

- La nature économique
- La dimension (Taille)
- La nature juridique
- La forme juridique

A. Classification selon la nature économique :

Cette classification se fait selon trois aspects:

- Classification par secteur.
- Classification par type d'opérations accomplies.
- Classification selon la branche d'activité.

1. Classification sectorielle:

On distingue:

- a. Le secteur primaire : il regroupe toutes les entreprises utilisant à titre principal le facteur naturel. Il englobe l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc...
- b. Le secteur secondaire : regroupe toutes les entreprises ayant comme activité la transformation de matières premières en produits finis. Il englobe toutes les industries.
- c. Le secteur tertiaire : il regroupe toutes les entreprises prestataires de services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de loisir, de crédit, d'assurance,...

2. Classification selon le type d'opérations accomplies :

Les opérations effectuées dans une entreprise peuvent être classées en 5 catégories :

- a. Les opérations agricoles : opérations dans lesquelles le facteur naturel est prédominant. Les variations climatiques font de l'aléa le signe caractéristique de l'activité agricole. Cet aléa porte notamment sur les quantités produites, le coût de production, le prix de ventes. Le revenu agricole est ainsi variable selon les années. En raison de leur caractère primaire, on parle surtout d' « exploitation agricole ».
- b. Les opérations industrielles : elles effectuent des opérations de transformation de la matière en produits finis. Toutes les entreprises ont un trait commun : le produit vendu ou produit fini étant différent des produits et matières ayant servi à son élaboration.

Les opérations industrielles sont étudiées selon la nature et la destination des industries, on distingue ainsi :

- Les industries intermédiaires: production des matières premières en produits semifinis, qui seront utilisés par d'autres entreprises qui les incorporent à leur production. Les industries intermédiaires fabriquent donc des biens consommés par d'autres entreprises à des fins Productives.
- Les industries d'équipement: produisent des biens qui seront utilisés par les entreprises comme moyens de production ou équipement (biens durables) : outillage, machines, matériel...
- Les industries de consommation: elles produisent des biens destinés à la consommation.

Selon le stade d'élaboration du produit, on distingue :

- Les industries extractives qui produisent de (nombreuses) matières premières.
- Les industries énergétiques qui fournissent de l'énergie (électricité, pétrole,...).
- Les industries de base : les entreprises qui font la première transformation de matière première.
- Les industries de transformation : les entreprises qui assurent les transformations ultérieures jusqu'au stade final de produit fini.

 ${\bf N.B}$: une seule entreprise, peut intégrer toutes les étapes de fabrication c'est-à-dire depuis l'extraction, jusqu'à la transformation.

c. Les opérations commerciales : Elles sont réalisées par :

- Les entreprises commerciales assurant la fonction de grossiste : c'est-à-dire achat en grande quantité directement chez le fabricant et vente en grande quantité au revendeur.
- Les entreprises commerciales assurant la fonction de semi-grossistes : stade intermédiaire entre le grossiste et le détaillant.
- Les entreprises commerciales assurant la fonction de détaillant, qui vendent directement au consommateur. Elles sont alimentées soit directement par le producteur, le grossiste, ou le demi-grossiste, en fonction et au fur et à mesure de leurs besoins.

d. Les opérations de prestations de service : Elles comportent deux éléments :

- Service de production vendue à d'autres entreprises : société d'étude, agences de publicité...
- Service de consommation : entreprises rendant des services aux consommateurs : transport, restaurants, locations...
- e. Les opérations financières : Elles sont constituées par les banques qui réalisent les opérations financières à savoir : remise à l'encaissement /l'escompte des effets, octroi des crédits, versement/Retrait des fonds.....

3. Classification selon la branche d'activité :

A la différence du secteur, qui rassemble des activités variées, la branche ne regroupe que les entreprises fabriquant, à titre principal, la même catégorie de biens,

Les entreprises d'une même branche ont donc notamment pour points communs :

- L'usage d'une même technique.
- L'utilisation des mêmes matières premières.
- Des intérêts communs dans certains domaines : ce qui leur permet de regrouper certaines de leurs activités et de créer des services communs, notamment de recherche, d'achat ou de vente, filiales communes, groupement d'intérêts économiques par exemple.

B - Classification selon la dimension (la taille) :

Les entreprises ont des tailles différentes ; selon sa dimension, l'entreprise va du simple atelier jusqu'à la grande entreprise.

La définition de la notion de dimension d'une entreprise n'est pas une chose simple. Il existe différents critères pour en définir :

1. **Effectif du personnel employé :** Selon ce critère, on distingue :

- a. les très petites entreprises (TPE), dont l'effectif est de moins de 10.
- b. Les petites et moyennes entreprises : employant un effectif compris entre 10 et 100 salariés. (selon certains économistes, ce nombre peut aller à 500).
- c. Les grandes entreprises : celles qui emploient plus de 500 salariés.

2. Selon le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires permet d'avoir une idée sur le volume des transactions (ventes) de l'entreprise avec ses clients. L'importance d'une entreprise peut se définir par le volume de ses transactions.

Ce critère est important pour les raisons suivantes :

- Il est employé pour apprécier l'évolution des entreprises et pour les classer par ordre d'importance selon le chiffre d'affaires.
- Pour l'entreprise, il constitue :
 - ✓ Un outil de gestion : la variation du chiffre d'affaires permet à l'entreprise de mesurer la pertinence de ses méthodes de ventes. Ainsi, une baisse du chiffre d'affaires est souvent interprétée comme indicateur important de la mauvaise santé de l'entreprise.
 - ✓ Il est utilisé à des fins comparatives dans le mesure où il permet à l'entreprise de se positionner par rapport aux autres entreprises de la même branche.
 - ✓ Le critère du chiffre d'affaires n'est pas utilisé pour comparer une entreprise commerciale et une entreprise industrielle. L'inconvénient de ce critère est qu'il ne permet pas de mesurer la contribution économique réelle de l'entreprise à la production nationale.

3. Selon la valeur ajoutée :

La valeur ajoutée est un indicateur de performance, elle permet d'apprécier la contribution économique réelle d'une entreprise à la production nationale (PIB)

Elle se calcule comme suit:

Valeur ajoutée : Production – Consommation intermédiaire

B. Classification selon la nature juridique :

Selon ce critére, on pose les questions de savoir :

- Qui détient le capital de l'entreprise ?
- A qui appartient ou relève sa gestion et son contrôle ?

On peut ainsi, distinguer:

1. Les entreprises publiques :

Ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat ; ce dernier détient l'intégralité du

Capital, le pouvoir de gestion, de contrôle et de décision. Example : RAM,ONEE,ONCF,SNTL, Barid El Maghreb, OCP.....

2. Les entreprises privées :

Ce sont des entreprises qui appartiennent entièrement (capital, gestion, contrôle....) aux personnes privées. Elles peuvent être une entreprise individuelle, des sociétés ou une coopérative.

Exemple: BMCE,ONA, MIDETEL,....

- a. L'entreprise individuelle : appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction.
- b. L'entreprise sociétaire : juridiquement, la société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun leurs biens ou leur travail ou les deux à la fois en vue de partager le bénéfice qui pourra être résulté.
- c. La coopérative : elle réunit des personnes qui désirent mettre en commun leurs économies ainsi que leurs compétences pour autosatisfaction des besoins spécifiques (logement,

consommation), sans chercher le profit, ils peuvent exercer une activité lucrative (l'artisanat, exploitation des produits agricoles....)

3. Les entreprises semi-publiques :

Ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix des investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc, mais où des personnes privées participent au financement (apport des capitaux...) et/ou à la gestion. Exemple: IAM, SMAEX, CAM.....

C. Classification selon la forme juridique :

Les sociétés peuvent revêtir plusieurs formes en fonction de leur statut juridique :

1. Sociétés de capitaux ou par action :

a. Société anonyme (SA)

La société anonyme est définie comme une société commerciale dont le capital est divisé en actions et dont les principales caractéristiques sont :

- Le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à 5;
- Le capital minimum est de 3 millions de DH pour les SA faisant appel public à l'épargne (1) et, 300.000 DH dans le cas contraire.
- Le montant nominal de l'action ne peut être inférieur à 100 DH;
- La Société jouit de la personnalité morale à partir de son immatriculation au Registre de commerce :
- La société n'a pas de raison sociale mais une dénomination sociale ;
- La SA comprend un Directoire et un Conseil de Surveillance. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Par ailleurs le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

b. Société en commandite par action (SCA)

La société en commandite par actions est une société des capitaux à vocation commerciale, caractérisée essentiellement par :

- Le capital est divisé en actions
- Elle est constituée entre un ou plusieurs associés **commandités**, qui ont la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales, et **des commanditaires** qui ont la qualité d'actionnaires et ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
- La société en commandite par actions est désignée par une dénomination ou le nom d'un ou de plusieurs associés commandités peut être incorporé et doit être précédé ou suivi immédiatement de la mention « société en commandite par actions »
- Le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à trois (3).

2. Sociétés de personnes ou par intérêt:

a. Sociétés au non collectif (SNC)

La société en nom collectif est une société dont les associés ont tous la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales. Ci-dessous les caractéristiques :

- Le capital est divisé en part sociale.
- C'est une forme de société dont la personnalité des associés est plus prépondérante.
- La société en nom collectif est désignée par une dénomination sociale, à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés, et qui doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention « Société en nom collectif »

- Aucun minimum du capital n'est exigé pour la constitution.
- La SNC est la forme la plus répondue par les membres de famille investisseurs par leur caractère solidaire...

b. Sociétés en commandite simple (SCS)

- Sociétés de personnes dont le capital est divisé en parts sociales.
- Elle est désignée par une dénomination sociale à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés commandités et qui doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention « Société en commandite simple »
- La SCS est constituée d'associés commandités et d'associés commanditaires.
- Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales.
- Les associés commanditaires répondent des dettes sociales seulement à concurrence de leur apport.

c. Sociétés en participation (SEP)

- La société en participation n'existe que dans les rapports entre associés et n'est pas destinée à être connue des tiers.
- Elle n'a pas la personnalité morale. Elle n'est soumise ni à l'immatriculation, ni à aucune formalité de publicité et son existence peut être prouvée par tous les moyens.
- A l'égard des tiers, chaque associé contracte en son nom personnel. Il est seul engagé même dans le cas ou' il révèle le nom des autres associés sans leur accord ;

3. Société à responsabilité limitée (SARL) ou mixte

- La SARL est une société commerciale, dont le capital est divisé en part sociale.
- L'acquisition de la personnalité morale est subordonnée à l'immatriculation au Registre de Commerce.
- Une seule personne dite associée unique- peut constituer la SARL.
- Le nombre maximum d'associés ne peut dépasser 50.
- Le montant du capital social ne peut être inférieur à 10.000 DH et doit être déposé obligatoirement dans un compte bancaire bloqué. Son retrait ne peut être effectué qu'après immatriculation au Registre de Commerce.
- La part sociale est d'au moins 100 DH.
- La gestion d'une SARL peut être assumée par une ou plusieurs personnes physiques responsables individuellement ou solidairement vis à vis des tiers.
- La SARL est recommandée dans le cas d'entreprises de petite ou moyenne envergure dans les associés souhaitent limiter leur risque aux apports faits à la société.
- La SARL est la plus retenue par les entrepreneurs et créateurs des projets vus, sa souplesse en termes de création, son fonctionnement et sa gestion.

Synthèse: la classification juridique

